

LES CAMPS SOUS LOUIS-PHILIPPE, VUS DE LA VILLE

par

François CALLAIS

Les Acteurs

I. Le roi et la ville

Les trois acteurs de ces camps furent: le roi, Compiègne et l'armée. Le roi, longtemps roi de France, successeur du roi des Francs, subsiste mais est devenu, avec Louis-Philippe, roi des Français.

Sous Louis-Philippe, la tradition du séjour royal à Compiègne, très ancienne et constante, se maintient. Le roi y vient avec sa famille, nombreuse et unie. De Marie-Amélie de Bourbon-Sicile il eut huit enfants survivants, dont cinq garçons, portant les titres d'Orléans, Nemours, Joinville, Aumale et Montpensier. Ils vinrent à Compiègne y chasser, bien que moins fastueusement qu'auparavant, mais surtout pour y participer aux camps dont les deux princes aînés prirent la tête. Compiègne redevint alors un important lieu de rassemblements militaires, ce qu'elle avait toujours plus ou moins été.

Située entre la capitale et le Nord déjà industriel, environnée par de riches terroirs agricoles, la ville demeurait alors resserrée dans des remparts très ébréchés par les travaux d'urbanisme de Louis XV; sur la rive gauche d'assez larges espaces cultivés la séparaient encore de la forêt, surtout en amont, vers le faubourg de la Porte-Chapelle, et en aval, vers le faubourg Saint-Germain et l'écart de Royallieu, tandis que rive droite, la prée de Margny et le plateau picard offraient aussi des étendues dégagées. La ville, comme la plupart en ce temps, gardait ses rues tortueuses, bordées de ruisseaux et n'ayant pas encore subi trop

d'alignements et de percées. Quel contraste avec les magnifiques promenades : en bordure de l'Oise, la Palée, plantée sous Louis XIV, qui allait faire place au Cours ; et surtout, depuis Louis XV, les avenues, aux quatre rangées de grands arbres, faisant la liaison entre la forêt et le château.

La ville avait alors une population qui, entre 1830 et 1848, passa de huit mille à dix mille habitants, y compris la population flottante (manouvriers, collégiens, militaires surtout). On relève quelques réfugiés espagnols (après la première guerre carliste: 1834-40) et polonais (après la répression de l'insurrection de 1830-31, surtout des militaires pour qui exista un "dépôt", au moins de 1834 à 1848). La ville souffrait de la cherté des loyers et des vivres, du défaut de grands établissements industriels ou commerciaux : beaucoup de jeunes gens allaient ailleurs pour leur apprentissage. Le nombre des personnes âgées y était important, dont de nombreux rentiers : les propriétaires des environs s'y retiraient volontiers, ainsi que d'anciens militaires. Un secteur commercial s'y révèle particulièrement prospère, celui des débits de boisson ; en 1840 on comptait : vingt-six aubergistes, dix-huit limonadiers, trente-quatre épiciers vendant des spiritueux; cela était dû à une forte présence militaire mais "l'assommoir" palliait aussi la pauvreté. En avril et mai 1832, le choléra avait provoqué cent deux morts dans les quartiers populaires. Les crises économiques de 1839-1841 et de 1846-1848 furent assez durement ressenties : chômage, cherté, subsistance critique des plus pauvres.

Les communications étaient facilitées par un croisement de routes nationales : 31 (Rouen-Reims), 32 (Paris-Saint-Quentin) et 35 (vers Abbeville). On était à six heures de Paris par voiture rapide. L'arrivée du chemin de fer à Creil et Clermont commença par bouleverser ce système, ainsi Madame Adélaïde vint au camp de 1847, en empruntant le train jusqu'à Clermont puis la poste. C'est juste après le dernier camp, le 21 octobre 1847, que fut inauguré le chemin de fer à Compiègne. Les transports par eau jouaient alors un rôle important et furent très facilités par le barrage-écluse de Venette, en 1831, et l'achèvement de la canalisation de l'Aisne, en 1841. En plus de celui à bois, situé depuis longtemps en aval, deux ports, à charbon et à vin, furent aménagés en contre-bas du Cours, à partir de 1831. Deux bateaux à vapeur, à partir de 1838, desservirent Le Pecq et Soissons.

La révolution de 1830 était tombée sur la "bonne société" de Compiègne comme la grêle sur la moisson", selon un notable de l'époque¹. Les lettres de ce temps révèlent les craintes des troubles populaires, les rancœurs des fonctionnaires destitués ou sur le point de l'être ; le point

(1) François CALLAIS, *Jules Perrin du Lac et son temps*, B.S.H.C., t. 35e, 1997, p. 125-133.

d'honneur de beaucoup d'officiers et de fonctionnaires d'autorité à refuser de servir le régime usurpateur. La municipalité de Lancry, en place pendant toute la Restauration, fut alors remplacée par les représentants d'une bourgeoisie plutôt anticléricale : ainsi la municipalité fit transférer la Croix de mission² et s'opposa à la restauration du Carmel, tentée en 1834³. Rappelons que le pouvoir municipal émanait depuis la loi de 1831 des électeurs censitaires⁴ (le maire et les adjoints étant encore nommés mais au sein du conseil).

Les partisans de la monarchie de juillet se divisèrent entre ceux qui voulaient le "mouvement" et l'élargissement du suffrage et ceux qui maintenaient une "résistance" à cet élargissement et excluaient la petite bourgeoisie. Depuis 1838, paraissaient deux journaux locaux : *Le Progrès de l'Oise*, organe du mouvement, qui se rallia en 1847 à la "campagne des banquets" pour la réforme électorale ; alors que *L'Écho de l'Oise* tenait pour Guizot et la résistance.

La Garde nationale, milice de citoyens chargée du maintien de l'ordre et de la défense des droits constitutionnels, restait fidèle à son origine de garde bourgeoise. Elle soutint longtemps la monarchie de juillet mais la campagne réformiste de 1847 trouva de nombreux partisans dans ses rangs. *Le Progrès* déplorait qu'après son "zèle frénétique" en 1830 elle fût devenue si négligente : elle ne prenait les armes que pour les revues et tenait un poste aux élections municipales. La Garde nationale fut cependant associée à tous les événements marquants de la ville et notamment aux séjours royaux. Le bataillon, de sept à huit cents hommes, comptait trois compagnies de chasseurs, une de voltigeurs, une de grenadiers, une d'artilleurs et une de sapeurs-pompiers. Voltigeurs et grenadiers (les "bonnets à poil") étaient issus de la bourgeoisie la plus fortunée.

Le dernier biographe de Louis-Philippe⁵, évoque "le château de sable du roi des barricades" et rappelle la formule de Lamartine (passé à l'opposition après le discours du trône, en décembre 1843) sur cette "borne" immuable et inerte. On sait combien la mort accidentelle du duc d'Orléans, le 13 juillet 1842, priva la monarchie d'un atout essentiel. Le grand mérite du roi-citoyen fut sa politique extérieure résolument paci-

(2) François CALLAIS, *Une mission sous la Restauration et le destin d'un calvaire*, B.S.H.C., t. 32e, 1992, p. 47-57.

(3) Soeur ALIX-ANNE, *Le Carmel de Compiègne au XIXe siècle*, B.S.H.C., t. 34e, 1995, p. 181-223.

(4) Les électeurs municipaux furent au nombre de 456 jusqu'en 1843 puis diminuèrent légèrement ; on ne comptait pour eux que les contributions perçues dans la commune, ce qui avantagéait les commerçants au détriment des propriétaires dont les domaines étaient souvent situés en dehors de la ville.

(5) Guy ANTONETTI (voir: Bibliographie).

fique, bien qu'il lui fallut tenir compte du nationalisme jacobin puis romantique, auquel contribua la légende napoléonienne. La conquête de l'Algérie satisfit un peu les rêves de gloire militaire. Les crises, tant intérieures et de subsistance qu'extérieures (particulièrement celle de 1840, due à notre soutien à Méhémet Ali, maître de l'Égypte, et à l'intransigeance du gouvernement anglais de Palmerston), eurent un retentissement sur la tenue des camps.

Voir les camps de la ville, c'est les voir à travers les documents émanant de ce temps : les délibérations du conseil municipal et d'une manière générale les archives locales de police, de finances ; ainsi que les deux journaux compiégnais, fondés en 1838-1840, qui reflètent les intérêts et les querelles faisant alors l'actualité. Nous saisissons ainsi les réactions des notables plus sans doute que des plus modestes. Grâce au témoignage de Jean François Léré⁶, cet apothicaire érudit si lié à la vie locale et commerciale mais si détaché semble-t-il de tout égoïsme de classe, dont la naïveté même nous convainc de sa bonne foi, il semble que nous atteignons l'opinion du plus grand nombre, l'opinion populaire, jusque dans ses rumeurs, les plus stupides parfois.

II. L'armée : les camps successifs

Du mariage de la princesse Louise et de Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, premier roi des Belges, en août 1832, date sans doute cet attachement pour Compiègne qui y provoqua la convocation de six camps successifs, de 1833 à 1847. Ces camps furent tous dits d'automne, bien que souvent ouverts dès le milieu de l'été. Jean François Léré relate que le sous-préfet, ainsi qu'un membre de l'état-major, lui demandèrent des renseignements sur le camp de 1698. Le souvenir du camp du roi soleil restait donc vivace et entra peut-être aussi, avec les camps de Louis XV, dans le choix de Compiègne.

Ces camps étaient d'abord essentiellement destinés à l'instruction des troupes. La cour de caserne, ou même un polygone de garnison, ne permettaient d'exercer que de petites unités, seul un vaste champ de manoeuvre faisait coopérer des unités entières et des armes différentes, y pratiquant ainsi ce que les Allemands appelleront un Kriegspiel. Il s'agissait aussi de redonner du prestige à une armée contestée par la triomphante Garde nationale et trop souvent compromise dans la répression des émeutes à Lyon et Paris, de plus soupçonnée d'improductivité, dans un système d'économie qui se rêvait purement libérale. Le roi savait aussi qu'une politique de paix, dans un grand pays qui se veut

(6) François CALLAIS, *Le Fonds Léré: un trésor pour Compiègne et ses environs*, in *Compiègne Notre Ville*, n° 168, mai 1998.

indépendant, exigeait l'appui d'une armée forte.

On sait que la loi Gouvion Saint-Cyr, en 1818, avait réorganisé l'armée, rétablissant le recrutement national ; régiments d'infanterie de ligne, d'infanterie légère, et de cavalerie furent désignés par des numéros. Cette loi fut amendée en 1824 puis à nouveau par la loi Soult, en 1832, qui resta en vigueur jusqu'à Niel, à la fin du second Empire.

Dès le premier camp, celui de 1833, on trouve l'organisation du commandement et la disposition des troupes qui sera ultérieurement adoptée. Le duc d'Orléans commande avec un second, le lieutenant-général Blanquart. Le duc de Nemours est à la tête d'escadrons de lanciers. Le colonel Aupick⁷ exerça les fonctions de chef d'état-major lors des premiers camps. Le colonel Perrot lui succéda dans ces fonctions essentielles, lors des deux derniers. Sept mille hommes se regroupèrent⁸. L'infanterie se disposa sur la rive gauche, en amont et en aval de part et d'autre de la ville ; la cavalerie logea rive droite : soit vers Clairoix, Coudun et Margny, soit vers Venette et Jaux. Dans la ville même on disposa du quartier Boursier, des Grandes Écuries (au moins en partie), de la Vénérie, du Petit Collège et de la Sainte Famille⁹. Un tir à la cible fut installé dans l'avenue Impériale¹⁰ au pied des Beaux Monts. Deux des cinq salles de l'Hôtel-Dieu furent octroyées aux militaires, avec trente-sept lits à rideaux.

En 1834 le camp, tenu du 13 août au 6 octobre, fut placé sous le commandement supérieur du duc d'Orléans. Une grande partie du camp fut établie sur le plateau de Margny, plutôt dépourvu d'eau. On passa contrat avec un entrepreneur afin d'en fournir à sept mille hommes. Léré raconte comment l'eau, pompée dans l'Oise par deux hommes, remplit deux cuiviers en vingt minutes ; transportée en tonneaux sur des attelages, elle est ensuite versée dans treize cuves en bois, chacune d'une contenance de quatre mille l. et munie d'un appareil filtrant. Léré décrit ce camp : balayé trois fois par jour, aux rues spacieuses et propres, bombées, tirées au cordeau, avec un écoulement vers les ruisseaux, selon la pente. Dans cette ville de toile et de paille, on changeait la paille des tentes tous les dix jours ; on logeait treize par tente. Durant ce camp, de fortes pluies incommodèrent les soldats car de nombreuses tentes laissaient parfois passer l'eau, qui, selon Léré, toujours compatissant aux misères du soldat, auraient déjà servi au camp de Boulogne. Le

(7) Jacques Aupick (1789-1857), né à Gravelines, d'une mère anglaise, ami et protégé de Soult, il commanda l'École d'état-major en 1841-42, puis l'École Polytechnique en 1847-48. Grâce à Baudelaire, l'histoire littéraire a retenu le nom de ce beau-père si haï.

(8) Selon G. de Juzancourt (voir: Bibliographie).

(9) Située à l'emplacement de l'actuel presbytère de Saint-Jacques.

(10) Léré donne ce terme de nostalgie napoléonienne.

duc d'Orléans visita l'Hôtel-Dieu et donna 600F pour du linge ; toujours selon Léré il y aurait eu cent cinquante malades durant ce camp.

Les camps suivants paraissent avoir été beaucoup plus importants.

En 1836, le camp sembla disputé entre Saint-Omer et Compiègne. Ainsi, le 16 avril, le colonel Aupick, chef d'état-major, précisait: " Le ministre de la Guerre fait faire une évaluation aussi rigoureuse que possible des frais qu'entraînera le camp d'instruction et cela décidera entre Saint-Omer et Compiègne, pour la localité exigeant la moindre dépense. Saint-Omer a de grands avantages : l'emplacement du camp appartient à l'État et ne donne lieu à aucune indemnité, ainsi qu'une bonne partie du champ de manoeuvre formé de bruyères assez étendues et non cultivées. D'autres considérations jouent en faveur de Compiègne mais disparaîtraient devant une différence marquée entre les évaluations d'indemnités. Je pars aujourd'hui pour Saint-Omer, je serai de retour le 24..." Il semble que le parti était pris pour Compiègne mais il s'agissait d'obtenir les meilleures conditions de la ville. Le maire vit le colonel Aupick. Les dépenses ayant été exorbitantes lors des camps précédents, on devait mettre en concurrence les deux villes. Il fallait en effet payer d'assez lourdes indemnités aux cultivateurs et aux fermiers : la ville devrait donc verser huit mille F d'indemnité pour la location des cent ha nécessaires au campement de deux divisions d'infanterie et d'un dépôt de matériel d'artillerie. "Le Conseil (municipal) ne mettant point en balance quelques sacrifices financiers avec l'inappréciable avantage de posséder en cette ville, à l'occasion du camp, Sa Majesté et son auguste famille" : offre gratuitement le terrain indispensable sur la rive gauche de l'Oise et le territoire de la commune : côté Saint-Germain et Porte-Chapelle. Compiègne trouvait avantage à cantonner le maximum de troupes sur la rive gauche, c'est à dire sur le territoire de la commune. Le sous-préfet étendit la juridiction du commissaire de Police de Compiègne aux communes voisines, telles Margny, Venette, Choisy, Baugy,... On comptait ainsi environ vingt-cinq mille hommes et cinq mille chevaux. Trois mille cinq cents chevaux occupèrent plusieurs communes voisines, même éloignées du champ de manoeuvre : Jonquières, Arsy, Estrées, Héméviliers, Antheuil,... Léré donne les plans de la salle de lecture, du gymnase, de la poudrière (chemin du moulin de Margny) et rappelle que la police du camp fut rigoureuse : "les colonels durent coucher sous la tente".

La ville proposa vingt mille F et le terrain du jardin des carmélites, acquis en 1825, pour caserner deux cent vingt chevaux. On possède un intéressant état des écuries particulières devant accueillir des chevaux, de même que l'on dispose aussi d'un état avec le nom des militaires et les noms des habitants chez qui ils logeaient, avec une appréciation : renouvellement, reste, change¹¹.

(11) Arch. comm. 2H12, carton n°27, camps de 1836 et 1837.

En 1837, la ville proposa (lettre au colonel Aupick) mille F par millier d'hommes campés sur le territoire de Compiègne. Le rassemblement fut d'une importance comparable bien qu'un peu moindre (vingt bataillons au lieu de vingt-quatre) mais sur la même étendue, jugée précédemment trop étroite pour les effectifs rassemblés. On répartit les troupes en deux camps : Orléans et Nemours.

En 1839, il n'y eut pas de camp. Le 7 juillet, une lettre du ministre de la Guerre au maire annonce que : "Des considérations de service ne permettent pas, cette année, d'établir un camp à Compiègne". Le 12 juillet, suite à une intervention du comte Henry de l'Aigle, alors député, le ministre de la Guerre, se veut rassurant : "J'ai hâte de vous dire, Monsieur le maire, que le gouvernement du Roi, en transférant pour cette année le camp d'automne à Fontainebleau, n'a écouté aucun ressentiment défavorable à la ville de Compiègne, en agissant ainsi, il a voulu seulement faire jouir, à son tour, une localité également intéressante des avantages qui résultent pour elle d'une importante réunion de troupes". En 1840, toujours pas de camp. Le comte de l'Aigle écrit au maire (lettre du 30 mars) qu'il en a parlé au ministre mais qu'il est question d'un camp plus proche de la frontière, destiné aux troupes éloignées de la capitale. La Question d'Orient est à l'ordre du jour et la guerre menace : du 15 juillet, date du traité de Londres, qui coalisait les puissances européennes contre la politique française, au 20 octobre, lorsque le roi renvoie Thiers, son belliqueux président du Conseil.

En 1841, selon une décision royale du 14 juillet, il y eut un camp d'instruction à Compiègne. On n'a pas trouvé à Fontainebleau les terrains ayant les mêmes avantages qu'à Compiègne. On annonce vingt cinq mille hommes, il y en eut dix neuf mille avec quatre mille cinq cents chevaux. Le commandement supérieur y fut exercé par le duc de Nemours. On y essaya un premier système à percussion, le mousqueton Delvigne et un pistolet dont la justesse fut éprouvée aux Beaux Monts. On voyait ces armes chez Montier, armurier à Compiègne. En août, un mousquet à robinet, inventé par ce même Montier, fut déposé au musée Vivenel.

L'Echo de l'Oise, du 15 juin, se réjouit : "Tout fait espérer que notre ville, qui depuis quatre ans subit des fautes qu'elle n'a pas commises, est enfin relevée de l'espèce d'ostracisme prononcé contre elle, et que le gouvernement lui rend ses faveurs en lui accordant un camp (...) Ceux qui par leurs écrits ou par leurs actes ont contribué à déshériter cette ville d'un avantage qui suppléait pour elle au défaut de commerce et d'industrie, comprendront sans doute que c'est à leurs concitoyens seuls qu'ils ont fait la guerre ; ils se montreront désormais amis de leur pays pour savoir lui sacrifier et leurs passions et même leurs intérêts, s'il en était nécessaire".

Le Progrès de l'Oise, ainsi incriminé, édita pourtant une Carte des camps de Compiègne, chez Dubois, libraire-papetier, place de l'Hôtel de ville, et se félicita que "bien que les trois-quarts des régiments fussent de création nouvelle", ils se révèlent de belle tenue et pratiquent des exercices précis : "Que l'Europe le sache!" et il vante "la facilité et l'intelligence du soldat français si rapidement instruit". Selon L'Écho du 31 août: "L'esprit national en France dort du sommeil du lion prêt à se précipiter sur l'ennemi de la patrie...". A Compiègne, les deux journaux rivaux communiquèrent dans un nationalisme revanchard des traités de 1814 et 1815.

On se félicite de la possibilité de former un camp chaque année, or il n'y en eut plus avant 1847! La mort du duc d'Orléans, le 13 juillet 1842, a-t-elle provoqué ce retard? La politique pacifique suivant les lendemains de la crise de 1840 et l'ébauche de l'"entente cordiale" diminuèrent-ils l'intérêt pour ces manoeuvres? L'engagement plus important en Algérie, notamment des princes, y fut-il pour quelque chose? Le camp de 1847 ne fut d'ailleurs pas seulement tardif mais aussi contesté.

En 1847, sous le commandement supérieur du duc de Nemours, le camp réunit quinze mille hommes et quatre mille quatre cents chevaux. Sur le territoire de la commune de Compiègne auraient été hébergés : trois cent vingt officiers, six mille deux cent quarante sous-officiers et soldats, avec mille six cents chevaux. Une subvention fut offerte par la ville pendant les travaux du camp et acceptée le 13 juillet par le ministre de la Guerre : 50 c. par homme logé dans le rayon de l'octroi, soit 3.308 F au 5 novembre.

Ce camp fut très contesté par *Le Progrès de l'Oise*, de plus en plus engagé dans la campagne des banquets pour la réforme électorale, obstinément refusée par Guizot. Il déplore ce camp en pleine crise économique¹² : "Nous pensons que l'on doit être de la France avant d'être de son village (...) Que le conseil municipal n'impose pas de nouveaux sacrifices en une période difficile". Ce journal resta constamment hostile au camp dont il ne fit d'ailleurs qu'une brève relation. Le ministère aurait précisé qu'il ne s'agissait point d'un camp de plaisance mais d'un camp d'études, entièrement consacré à l'éducation des troupes... " c'est bien...malheureusement il en coûte cher pour constater au moyen de grandes manoeuvres une formation effectuée ailleurs"¹³. Les fonds prévus en 1847, de 800.000 F, auraient à peine suffi à la moitié de la dépense. Il relève aussi qu'à la suite de pluies torrentielles puis d'un froid assez vif, la troupe a souffert, à l'abri d'une simple toile de tente... "Des sacrifices en argent, une souffrance, alors que l'on veut une politique de paix à tout prix!" L'agglomération de troupes et le séjour

(12) Dans son n° du 19 juin.

(13) Dans son n° du 20 octobre.

des princes n'auraient profité qu'à quelques hôtels et cabarets mais la déception des commerçants serait générale. Ces allégations paraissent démenties par d'autres témoignages et notamment une souscription des commerçants de la ville (voir en 3e partie: Économie) qui prouve l'intérêt porté par le commerce compiégnois à ces rassemblements prestigieux, atout d'un tourisme à la fois de luxe et populaire.

Cependant cette indignation, plus ou moins simulée semble-t-il pour des raisons électorales, apparaît grave, car elle montre la désaffection pour le régime d'une partie de la moyenne bourgeoisie. Divers griefs d'amour propre sont ressassés : les propriétaires et rentiers auraient vu leurs dépenses augmenter, sans profiter du spectacle réservé à des privilégiés en voitures et aux cavaliers chargés de la police, et parfois même été soumis à des rebuffades. Aux spectacles du palais on a invité de simples particuliers et oublié des titulaires de fonctions électives et gratuites, certaines invitations équivalaient à des "billets politiques". La Garde nationale qui fit le service au palais durant le séjour du roi a été "soufferte plutôt qu'appelée..; Nous sommes donc bien loin de 1830! Apparemment on oublie qu'on est citoyen avant d'être soldat..." . "Le camp a eu son historien officiel, *L'Écho* qui en a bourré ses colonnes...A d'autres donc, aux feuilles ministérielles le soin de faire le panégyrique du camp de Compiègne. Pour nous, nous avons trouvé l'année mal choisie, l'époque intempestive à la suite d'une disette, les avantages pour la localité au moins douteux. Tout cela a entraîné de fâcheuses conséquences". Suivirent encore plusieurs échos perfides. Guizot, au spectacle ne parle qu'à un général anglais, Fox, "on peut dire, qu'au théâtre du moins, l'entente cordiale a été parfaite". Vers 1843-1845, s'était en effet ébauchée une première "entente cordiale" franco-anglaise que l'affaire des "mariages espagnols" (en 1846, Montpensier épousa la soeur de la reine Isabelle II) vint ruiner... Cette "entente" avec notre "ennemi héréditaire" ne fut d'ailleurs guère populaire. Rien ne trouve grâce : même les décorations parfois "non méritées", ou "les historiographes de Nemours" : une économie à faire¹⁴.

Cohabitation et spectacles

1. La Vie quotidienne et municipale

De ces camps, Léré nous laisse un témoignage, souvent vu par le petit bout de la lorgnette mais parfois assez piquant et qui révèle sans doute les réactions du Compiégnois moyen de son temps.

La ville où affluaient les curieux et où manquaient les logements,

(14) Sur ce camp, cf. Emile COËT, *Le dernier camp de Compiègne, Tablettes d'histoire locale*, 2e partie, p. 117-119, Compiègne, 1888 (ce texte ne fait que reprendre la presse locale).

aussi bien pour les civils que pour les militaires, s'éclairait au mieux pour le voyage du roi et durant les camps ; ainsi en 1836, on alluma les réverbères, (encore à huile, l'éclairage au gaz ne fut établi qu'en 1846) une partie de la nuit dans toute la ville mais aussi toute la nuit sur certains itinéraires. Le parc et le jardin fleuriste étaient alors interdits sauf permission ; ils n'étaient rouverts qu'à la levée du camp et, au départ des princes, même le château pouvait être alors visité.

Peu de cérémonies religieuses sont relatées, pourtant la reine était fort pieuse mais il y avait une chapelle au château. *Le Progrès*¹⁵ signale que la duchesse de Nemours vint à Saint-Antoine pour le Salut. Au retour de la revue du 26 septembre 1841, la reine trouva l'église Saint-Jacques fermée pour le Salut, le curé alerté fit chanter quelques psaumes et les pauvres accourus reçurent l'aumône. Les pauvres bénéficièrent constamment des largesses royales et princières ; ils semblent affluer à Compiègne pendant les camps.

Les Nemours visitent l'Hôtel de ville, le samedi 4 septembre 1841¹⁶ : particulièrement la bibliothèque et le musée. Le prince félicite la ville pour la collection Vivenel qu'elle vient d'accueillir. Le roi écrira d'ailleurs : "Je suis fâché, M. le maire, que les travaux du camp ne m'aient pas laissé le loisir de visiter le musée de M. Vivenel¹⁷ : Je prendrai des mesures telles à mon prochain voyage que je pourrai rendre hommage aux arts que je vois cultiver toujours avec plaisir". Ce musée dont l'ouverture fut retardée dans l'espoir de la visite du roi (mais inauguré en fait par les Nemours), ouvre enfin à partir du 10 octobre les dimanches et jeudis ainsi que les Mercredis à 2h. *L'Écho* se plaint : "La municipalité n'a pas su mettre en valeur le musée Vivenel : il fallait prendre le jour du donateur dont la présence était indispensable, annoncer la fête avec solennité, convoquer la Garde nationale, les notabilités et Vivenel au théâtre, organiser une représentation pour les indigents et un bal gratuit : ce fut un escamotage". Les conseillers municipaux votent une subvention de 3.000 F pour les fêtes offertes à Nemours : arc de triomphe, illuminations, feu d'artifice tiré près de la Grande Avenue, bal public. On espère que Nemours adoptera Compiègne comme résidence d'été. Il s'agissait de retenir cette source de bénéfices fructueux, ce fut d'ailleurs une préoccupation constante dans l'histoire de Compiègne. On voulait aussi avoir ses entrées au château et l'on jalousait ceux qui en bénéficiaient. En 1847, le duc de Nemours tint salon au

(15) Dans son n° du 12 septembre 1841.

(16) *Le Progrès* de l'Oise, n° du 7 septembre.

(17) Alain GALOIN, *Un collectionneur, mécène et pédagogue: Antoine Vivenel (1799-1862)*, B.S.H.C., t. 35e, p. XXXIII-XXXVII. G. WEISBERG, *Antoine Vivenel. Le musée privé et l'entrepreneur sous la monarchie de juillet*. B.S.H.C., t. 32e, p.7-35. Ibid. François CALLAIS, *La famille et la succession d'Antoine Vivenel*, p. 37-46.

camp de Baugy puis au château.

Les relations des militaires entre eux intéressent aussi Léré qui, en 1834, signale des rixes entre régiments : le 35^e de ligne soutint la cause de “Philippe” (terme méprisant pour le roi des barricades) et mitraille le peuple de Paris et auparavant celui de Grenoble, alors que le 12^e cuirassiers ne fit pas feu sur le peuple. Rappelons que l’on tenait alors à former des unités possédant un solide “esprit de corps” et un échange de simples railleries risquait parfois d’aboutir à des rixes ou des duels.

Léré s’intéresse aussi à la vie quotidienne de ces militaires qui se retrouvent surtout chez les aubergistes et cafetiers¹⁸ auxquels on interdit de leur faire crédit. Les militaires en sortie sont surveillés par des postes ou corps de garde : à la prison, au pont, à l’Hôtel de ville... Si des délits sont constatés, il faut les signaler aussitôt à l’autorité militaire. La prison de la ville se révéla parfois insuffisante et on en eut parfois deux autres. Le 30 septembre 1841, deux militaires se font ouvrir un cabaret de la rue d’Ulm, boivent et refusent de payer, puis blessent le tenancier, enfin désertent. La maraude provoqua des plaintes : ainsi autour du mont Ganelon, le 10 septembre 1841, une forte chaleur et une marche prolongée firent dépouiller les pommiers sur les communes d’Annel et de Thourotte, il y aurait eu “de sévères punitions”. Un soldat caché dans les vignes, “pour faire l’amour” selon ses camarades, est blessé par un paysan (1836). Ce sont parfois des vexations. On déplore l’esprit de domination des militaires : Léré ne dut-il pas déposer sa canne à l’entrée de la maison où logeait un général.

Les filles publiques, âgées de 18 à 30 ans, étaient habituellement au nombre de huit à seize ; mais atteignirent jusqu’à vingt-sept pendant les camps. Selon Léré, cinq maisons publiques de femmes furent surveillées par deux médecins visiteurs domiciliés à Compiègne, s’y ajoutaient trois autres. Léré rapporte que: “Beaucoup de petites filles, chez leurs parents, allaient à la forêt et raccrochaient”. Léon Gattelet, cultivateur, s’offusque d’avoir surpris trois filles publiques se tenant dans la forêt avec des soldats (1836).

Léré, passionné par les choses militaires, décrit les postes ou corps de garde ; la retraite, annoncée par trois coups de canon : rencontrée à 7h et demie du soir au portail Saint-Antoine alors qu’elle était partie de l’Hôtel de ville à 7h et retournait au camp, à Royallieu. Après la retraite, toutes les lumières des militaires s’éteignent. Léré remarque encore, en 1836 : “Une innovation qui m’a frappé a été de voir les officiers de toutes armes aller les bras ballants, n’ayant aux mains qu’une paire de gants blancs ou de couleur. Jadis ils portaient une canne avec laquelle

(18) On relève 79 débitants de boissons, particulièrement: rues du Vieux Pont, du Pont neuf, du Perroquet, Sainte-Marie, de Paris, Saint-Lazare, quai de Harlay, place du Marché...

ils punissaient les soldats délinquants, comme le font encore les Russes, les Prussiens et les Autrichiens”. Léré doit se souvenir de la rude discipline du temps de sa jeunesse. Il est frappé aussi par le costume des vivandières : chapeau rond à large bord, corset et pantalon bleu, jupe rouge.

Les relations entre les militaires et les habitants sont parfois difficiles mais le plus souvent cordiales : on distribua du vin à la garnison pour la bonne harmonie avec les habitants (1835). Le chirurgien major soigna une pauvre femme amputée. On aime surtout le spectacle coloré et patriotique des camps. On réclame que le public puisse y entrer librement et Léré s’indigne d’avoir été refoulé (1834). Des moyens de transport variés permettent d’accéder aux camps et surtout aux champs de manoeuvre, relativement éloignés de la ville. Le public dispose ainsi d’omnibus (au tarif de 6 F), de calèches à six ou neuf places, de chars à banc et de coupés. Les promeneurs peuvent louer de petites calèches à quatre roues et deux chevaux : pour la journée 20 F, la demi journée : 12 F.

II. Au théâtre

Les spectacles sont d’abord dans la rue, comme nous venons d’essayer de vous le suggérer, mais la comédie est souvent donnée au “Camp de Compiègne”, sans que soit précisé le lieu ; le public devait y être essentiellement militaire. Le théâtre du château (on emploie alors souvent le terme de “palais” ; sans doute à cause de la nostalgie napoléonienne et du rejet de la “légitimité” que symbolisaient aussi les fleurs de lys proscrites) offre naturellement la salle la plus prestigieuse et le public le plus trié. Les séances du théâtre municipal¹⁹, s’adressaient tantôt seulement au public de la ville, tantôt aux militaires ; on était parfois prié par le prince devant une assistance sélectionnée, avec la formule “Par Ordre” sur l’affiche. A ce théâtre, la direction Grésard et Valmont réunit une troupe pour la durée du camp de 1841, avec notamment le répertoire du théâtre de Madame devenu le Gymnase : des petites pièces de Scribe, pas de drames lugubres à grand spectacle mais du théâtre de boulevard, surtout des vaudevilles, ainsi que de courts opéras comiques et des extraits d’opéras. En 1847, Grésard reprit à nouveau le théâtre municipal. Le cirque des frères Loyal donna, par ordre de Nemours, plusieurs représentations pour les militaires, d’abord à Monchy puis à Compiègne.

(19) Située au coin des actuelles rues Vivenel (ou de la 8e Division) et Hippolyte Bottier, cette construction du XVIIIe siècle, qui avait été achetée par la Ville, en 1825, à sa propriétaire, madame Denis (les décors venaient d’être restaurés), connu d’autres affectations à partir de 1939, puis, sous un mauvais prétexte, fut démolie en 1971 pour faire place à un parcage puis à une résidence.

III. *Les spectacles militaires*

Les spectacles furent surtout militaires, parfois offerts par la ville, avec la participation de la Garde nationale, mais surtout par l'armée elle-même avec les revues, les plus brillantes en présence des princes et même de la famille royale entière.

A l'arrivée du roi à Compiègne, un détachement de la Garde nationale devait rendre les honneurs à l'entrée du faubourg Saint-Germain et on tirait les vingt et un coups de canon. La Garde nationale tenait le poste du roi et défilait avec des torches devant le perron du palais où se trouvaient le souverain et sa famille (1847).

En 1834, le vendredi 12 septembre : le roi et sa famille passèrent la revue au camp du Grand Margny. Le roi y distribua des récompenses aux soldats auteurs des devises et légendes qui ornaient les abords de leurs tentes. Selon Léré (nostalgique de Napoléon, sous lequel il fut adjoint au maire), Il n'aurait donné de gratifications qu'à ceux dont les légendes étaient favorables à la maison d'Orléans après avoir appelé et complimenté les auteurs ; à ceux qui parlaient de Bonaparte il n'aurait rien donné. Le roi a donné 20F aux militaires qui ont représenté en relief et élévation le plan du fort d'Orléans. Le 14, visite à pied par le roi et sa famille des tentes : nombreux curieux et curieuses "fort parées", peu de voitures bourgeoises (la "société" de Compiègne reste en partie légitimiste) mais des cabriolets de la classe marchande.

Parmi les nombreuses décorations imaginées par les soldats et citées par Léré, il y en avait de purement militaires : un fort hérissé d'artillerie, avec demi lune, bastions, caponnières ; trois canons et obusiers placés avenue Royale. On pouvait être galant : une pyramide aux dames avec cette devise : "Respecte les femmes, n'abuse jamais de leur faiblesse et sache mourir plutôt que les déshonorer", ou érudit : "Vel vincere vel mori" (au 2e voltigeurs), ou encore familier : "Ton nom s'effacera au temple de Mémoire lorsque le vieux soldat n'aimera plus à boire". On voyait même une sollicitation : "Un vieux soldat qui a servi 45 ans...sa retraite de 300F insuffisante pour son linge et ses habits". On remarquait divers monuments symboliques : un obélisque en craie (représentant celui de Louxor, offert à Charles X; il venait d'être installé depuis peu à la place nouvellement dédiée à la "Concorde") ; la colonne de la place Vendôme (où Napoléon était replacé) ; l'entrée du château de Vincennes ; la façade de la Chambre des députés, avec "Jours de triomphe Éclairez l'univers" (les "trois glorieuses" : 27,28,29 juillet 1830). Il y avait force devises loyalistes : une ancre pour Joinville, un cor de chasse pour Aumale ; une compagnie du 2e bataillon du 35e proclamait : "Soldats! Pour d'Orléans vendons cher notre vie si des perturbateurs alarmaient la patrie" ; "Français, heureux et fiers sous le règne des lois, on veut vivre et mourir pour le meilleur des rois" ; "Pour

Philippe Ier la Charte de 1830” ; une colonne surmontée d’un étendard avec un coq, portant ”Dévoué à la France et au Roi” ; une pyramide (encore un souvenir d’Égypte) entre les deux tentes des sapeurs du Génie, avec “Au Roi le 9e régiment du Génie” ; sans oublier les nombreux : “Honneur et Patrie”, “Gloire et Fidélité”, “Liberté”, “Vive le Roi”, “Vive le duc d’Orléans”.

Il y eut des courses et des jeux. Le samedi 4 octobre 1834 : quatre courses de chevaux, disputées entre cuirassiers et dragons, attirèrent la foule avenue Royale : le premier Prix fut de 500F avec une cravache, le deuxième Prix : une paire de pistolets. En 1836, fut donnée une paire de couverts en argent²⁰. C’est le duc d’Orléans qui adjugeait les prix de ces courses, de même qu’il assistait aux assauts des maîtres d’armes des divers régiments.

Le dimanche 26 septembre 1841, sur le champ de manoeuvre en “plaine de Margny” (la plaine désignant en fait le plateau picard dominant la vallée de l’Oise), le roi et ses fils, ainsi que le maréchal Soult, furent reçus par le duc de Nemours et passa devant le front des troupes, rangées sur cinq lignes. La reine et les princesses suivaient en calèche découverte. Le roi, placé sur un tertre élevé, faisait face aux troupes en colonnes serrées par peloton et devant lesquelles des détachements allaient recevoir les emblèmes. Nemours fit ouvrir le ban et commença la revue et la redistribution de douze drapeaux pour l’infanterie et quatre étendards pour la cavalerie. ” Mes chers camarades”, ce salut du roi citoyen à l’armée donna le ton, c’est ainsi qu’il les exhorta à soutenir l’honneur du nom français, la paix et le dévouement aux institutions, contre l’anarchie. Le roi reprit une sorte de lieu commun qu’il affectionnait : “Je suis heureux de me trouver au milieu de vous, de vous parler de ma vieille affection pour vous, de cette affection qui remonte au temps déjà éloigné où je combattais dans vos rangs (allusion aux victoires révolutionnaires de Valmy et Jemmapes, alors que, fils de Philippe Égalité, il se trouvait dans l’état-major de Dumouriez). Nemours fit fermer le ban, battre aux drapeaux. Quarante mille personnes environ s’étaient rassemblées, selon *L’Écho*. Le mardi 28 septembre : le roi excursionna à Pierrefonds et grimpa au sommet de la tour principale. Chaque jour du camp fut jour de fête à Compiègne²¹, avec une affluente immense, le temps favorable y contribuant ; on y vit : princes, ambassadeurs, riches étrangers, brillant état-major...Réceptions et spectacles de la cour se succédaient, ainsi que chaque soir des chasses à courre et à tir, suivies par une foule d’amateurs et de curieux.

En septembre 1847, le roi passa la revue des troupes sur le plateau picard et fit deux grands officiers, trois commandeurs, neuf officiers et

· (20) Collection du musée Antoine Vivenel: exposition au château.

(21) Selon *Le Progrès de l’Oise*, du 11 octobre.

soixante-trois chevaliers de la Légion d'honneur. Une grande attraction fut la présentation, le jeudi 23 septembre, de l'envoyé du shah de Perse : Mirza-Mohammed-Ali Khan, accompagné de son fils et de deux secrétaires ; il logea au n° 4, place du Château. Malgré la bouderie de l'opposition, le camp semble avoir attiré les curieux et connu le succès populaire.

Économie

I. Le logement des militaires

Chez les particuliers

Située entre la capitale et la frontière du nord, sur des voies de communication importantes, Compiègne fut un lieu de passage très fréquenté : par les conscrits rejoignant leur corps, par les militaires allant en congé ou en revenant, par les troupes changeant de garnison, enfin par celles allant s'installer dans un camp ou le levant. Lors des camps, le logement s'imposait à l'arrivée et surtout au départ. En 1834, le maréchal Gérard fit disposer les effets de campement directement au camp afin d'éviter le logement en ville à l'arrivée ; alors qu'au départ au moins un détachement de "campement" pour chaque bataillon d'infanterie, -soit un officier, quarante sous-officiers et soldats-, devait y passer une nuit. En 1836, en plus des troupes du camp, on dut loger 7.790 militaires allant en congé ou se rendant à leur corps isolément, sans compter les conscrits appelés en juin²². En 1837, de mai à décembre, on compte en troupes de passage : 14.696 hommes et 1493 chevaux²³.

Rappelons que depuis la loi Gouvion Saint-Cyr (1818), on tirait au sort les jeunes gens ayant vingt ans accomplis ; ceux appelés au service, après un conseil de révision (à Compiègne, les conseils de révision, en 1831-1840, révèlent un tiers de réformés pour "faiblesse de constitution", ce pouvait d'ailleurs être une simple question de taille) ne représentaient qu'à peine un quart de la classe d'âge, soit quatre-vingt mille hommes sous Louis-Philippe, déjà d'ailleurs le double du contingent appelé sous la Restauration à ses débuts : quarante mille hommes passés à soixante mille après la loi de 1824. La durée du service fut d'abord de six ans, de huit à partir de 1824, réduit à sept à par la loi Soult (1832). Il y avait d'ailleurs la possibilité de payer un remplaçant (à Compiègne, la plupart de ces derniers étaient des Alsaciens et des Lorrains, fournis par un véritable bureau de placement ; chacun d'ailleurs y trouvant son compte). L'obligation de loger les troupes de passage fut toujours assez

(22) Arch. comm. 2 H12. On y trouve aussi une autre liste de 215 logeurs du 5e Dragons, pour dix jours. (21) Selon *Le Progrès de l'Oise*, du 11 octobre.

(23) *Ibidem*.

douloureusement ressentie : les vœux des communautés de métier, en 1789, en témoignent²⁴.

On doit au militaire non seulement le coucher (lit individuel ou pour deux, ou même couche de foin) mais aussi "place au feu et à la chandelle", c'est à dire le foyer pour le chauffage et la cuisine, avec les instruments nécessaires. Selon une décision spéciale en faveur des habitants de Compiègne, du 3 juillet 1847 : s'il n'y a pas de chambre disponible on peut loger les militaires dans les écuries, granges, greniers, magasins, ou tout local sain et suffisamment clos ; ainsi, à défaut de lit, on fournit de la paille fraîche en quantité suffisante. Les écuries doivent comporter au moins le râtelier et un point d'attache. Le fumier, si précieux pour les cultures, reste au logeur si celui-ci fournit la lumière et les ustensiles de cuisine, ainsi que le libre usage des puits, fontaines, mares, dépendant du logement.

En déduction de ses contributions et à la fin de l'année, le percepteur défalque une certaine somme à chaque habitant concerné par l'indemnité de logement. Les indemnités de logement varient selon le grade et la fonction, depuis le général jusqu'à l'aumônier : officier de santé, officier d'habillement, officier payeur, chef de musique, vétérinaire,... Les officiers sont logés chez les notables et l'on fit de même lors des occupations ennemies : 1814 et surtout 1815, puis 1870-71. Les cantinières sont logées chez les veuves. Si le billet de logement est refusé : les aubergistes et logeurs de remplacement sont alors payés par les réfractaires qui sont traduits devant le tribunal de simple police en cas de non paiement des frais. L'envoi des troupes dans les communes voisines de Compiègne est aussi une pratique courante, qui provoque d'ailleurs les protestations des maires concernés. En 1841, le maire de Compiègne demanda au président du conseil, le maréchal Soult, d'éviter le logement des troupes de passage pendant le camp et pendant plusieurs mois après²⁵. Par lettre du 14 août, le ministre n'accepta que durant le camp. La demande fut renouvelée le 10 août 1847 et le ministre de la Guerre, Trézel, accepta encore durant le camp, mais sauf pour les isolés, dépourvus de chevaux donc réputés sans embarras.

La possibilité de substitution, surtout à partir de Louis-Philippe, va être de plus en plus reconnue, mais trop souvent, afin de garder sa demeure intacte, on plaçait les militaires dans des maisons mal tenues ou chez des logeurs soi-disant de profession : d'où maladies et mauvaises habitudes. Le 15 mars 1845, la ville dut établir la liste des logeurs de profession agréés par la municipalité. Duchâtel, ministre de l'Inté-

(24) Albert SOREL, *Recherches sur les corporations d'Arts et Métiers à Compiègne et leurs vœux en 1789*, Compiègne, 1900, 44 p., cf. p. 27.

(25) Arch. comm. 2H12 : liste de 1841 pour les indemnités de logement d'environ 650 noms de logeurs, établie par rue, (avec parfois leur profession et le nombre de militaires à héberger, officiers ou soldats).

rier, par une circulaire du 18 août 1845, demanda le remplacement des lits à deux places, proscrits dans les casernes depuis 1824, (on y disposa désormais de lits individuels métalliques sur châlit) : ils “ne sont plus en rapport avec nos mœurs” et, pour raison de moralité, on devait préférer au moins trois lits individuels par chambre. S’il y a impossibilité d’une place seule par lit mieux vaut une auberge agréée par la municipalité. On projette d’établir des casernes de passage pour les militaires en corps ou isolés. Les casernes de passage furent longtemps des maisons sans destination, par exemple d’anciens couvents, où les habitants fournissaient des lits à deux places. L’adjudicataire de cette caserne percevait les billets de logement à la charge des habitants. Une caserne de passage ne sera établie à Compiègne, par Cotelle, que le 1er octobre 1850.

Le personnel du château s’opposa constamment au logement des troupes, de passage ou des camps. En 1830, le concierge régisseur, Julien, fut félicité de son refus des billets de logement par le comte de Montalivet, intendant général de la Liste civile : “Les employés ne sont pas chez eux mais chez le roi” ; celui-ci offre déjà les Grandes Écuries au ministre de la Guerre. Nouvelle tentative de la mairie en 1839, mais Julien renvoie la lettre le couvrant, puis encore le 2 août 1847.

L’abonnement

Une garnison s’est maintenue à Compiègne sous Louis-Philippe, avec un régiment de cavalerie stationné au Quartier Boursier mais occupant souvent aussi la Venerie et même une partie des Grandes Écuries. Les régiments paraissent s’y succéder rapidement. Jusqu’à la régionalisation du recrutement, peu après 1870-71, on constate en effet la mobilité permanente des unités qui vont de garnison en garnison ; le long du trajet elles vont de gîte en gîte et souvent doivent se disperser au milieu des populations dans des logis de fortune. La garnison étant absente une partie de l’année, il y a un abonnement pour les lits militaires et les frais de casernement.

Rappelons que les recettes communales étaient fondées sur les centimes additionnels aux quatre contributions directes établies depuis la Révolution mais plus encore sur l’octroi, rétabli à Compiègne en 1806 et d’abord limité aux boissons, puis étendu en 1816 à toutes les denrées de consommation courante : comestibles, fourrages, produits de chauffage, matériaux de construction,... Il fournit longtemps plus de la moitié des ressources de la ville, presque les deux tiers sous Louis-Philippe. En fait, par l’abonnement, la ville ne fait que rembourser à la garnison le montant correspondant de l’octroi qu’elle subit, selon le nombre de militaires concernés. Ainsi, le 1er janvier 1844, on estimait à 5.000 F le chiffre moyen de l’abonnement pour frais de casernement militaire. La ville comptait 8.823 h. dont 622 militaires en garnison. L’octroi rappor-

taît 82.623 F, somme à diviser par 8.823 (nombre d'habitants : civils et militaires), soit 9,36 F qui, multipliés par 622 (nombre des militaires) donnait 5.721,92 F.

Bâtiments affectés à la garnison
(éventuellement au passage de corps et aux camps)

Normalement la garnison trouvait asile au Quartier Boursier, du nom de l'entrepreneur qui construisit ces écuries sous Louis XVI. On lui adjoignait la Vénérie, construite par Gabriel peu après 1750, occupée par les Cent Gardes à la fin du second Empire et, après 1871, par le service des Lits militaires (à son emplacement s'élève, depuis 1937, le bâtiment qui est devenu le collège Jacques Monod). S'y ajoutaient parfois, au gré de la Liste Civile, au moins une partie des Grandes Écuries, construites par Jacques V Gabriel vers 1740; alors que les Petites Écuries ne semblent pas avoir été alors affectées aux militaires. Le magasin à Fourrages, si redouté à cause du danger d'incendie, fut enfin déplacé en 1835, selon une décision prise en 1832. Il quitta le cloître Saint-Corneille, en plein centre de la ville, pour s'installer dans l'ancien Petit Ourscamp, en bas du jardin du collège. Le cloître abrita désormais la Manutention ou boulangerie et ce jusqu'en 1931.

On loua aussi des écuries particulières et on construisit des cantonnements provisoires sous forme de baraquements en divers emplacements : Cour Saint-Corneille (emplacement des actuelles rue Napoléon et place de l'Hôtel de ville), Cours (dédié actuellement à Guynemer) ; sans compter les espaces dégagés sur les deux rives de l'Oise, plutôt destinés aux tentes.

Au XIX^e siècle, on édifia des casernes à caractère monumental, tout en donnant la priorité aux quartiers de cavalerie. La construction du Quartier d'Orléans, en pendant du quartier Boursier²⁶, permit de conserver complet le régiment de cavalerie en garnison et d'éviter aux habitants le logement des militaires, à la fois pénible et nuisible à la discipline. L'ancien jardin des carmélites avait été acheté dans ce but, dès 1825. Le 3 novembre 1841, en plus du terrain offert, le Conseil municipal décide de verser les 120.000F promis pour la construction de la nouvelle caserne ; ce qui prouve son intérêt. Dès 1844 on établit le plan du manège militaire, entre les rues du Jeu de paume et du Four, mais il ne fut construit qu'au début du second Empire et porte la date : 1856.

L'économie de la ville dépend donc en grande partie de la forme du logement militaire. Le passage apparaît en charge économique et un ennui pour les habitants, sauf pour les cabaretiers et certains logeurs. La garnison serait plutôt un avantage et une fierté, mais son maintien pro-

(26) Voir ci-après la Documentation n° 1.

voque des hésitations selon la conjoncture économique et les protestations des habitants, surtout quand les locaux de la Liste civile ne sont pas accordés ; ainsi en 1837 la ville obtint que l'on n'enlevât point un des escadrons du 7^e régiment de lanciers ; mais selon une lettre du 10 novembre 1840, elle préférerait la dislocation des deux escadrons du régiment plutôt que le logement chez les habitants, les Grandes Écuries étant refusées et faute de baraques sur le terrain communal. En 1841, la rentrée en ville des détachements du 11^e chasseurs cantonnés dans les villages voisins, est saluée favorablement : il est difficile d'instruire des troupes dispersées et c'est un manque à gagner pour les Compiégnois. Quant aux camps, ils apparaissent un élément important de l'économie compiénoise.

II. L'emprise agricole

Les propriétaires ou fermiers s'engageaient à céder provisoirement leurs terres : afin d'établir les troupes sur le terrain désigné pour l'assiette²⁷; la superficie du camp, fut longtemps donnée en mines et en verges (au moins avant la loi de 1840 imposant le système métrique). L'enquête sur le plan cadastral pour les propriétaires nécessitait aussi un arpentage. En 1834, le colonel Aupick signala au maire un curieux déplacement des bornes délimitant les propriétés. Les chemins devaient être remis en état (ce qui fut particulièrement onéreux en 1837 et 1841), les trous rebouchés, les immondices enlevées, et on pratiquait une expertise à la fin des manoeuvres afin de parer à des réclamations éventuelles. Celles-ci furent nombreuses.



Fig. 4

*Delannois, Grrrrrand
combat des navets
de Compiègne*

(27) En 1833, paiement au maire de 12.305F 25 pour la location du terrain destiné au camp. En 1837, signent soixante et un cultivateurs, dont plusieurs du même nom et sans doute parents. En 1841, signature de soixante-treize cultivateurs (dont dix-neuf par un baton); la plupart de ces familles se retrouvent encore aujourd'hui. Signent aussi: Perrot, de Grave ou Delgrave (?) (sous intendant militaire), Souhart (capitaine d'état-major, on retrouve un président de la société historique avec même nom et même fonction) et Poulletier d'Autreval (maire). Liste, cf. Arch. comm. 2H12.

Ainsi en 1836²⁸, on se plaignit que des récoltes n'aient pu être enlevées à temps et que trop de voitures de visiteurs aient traversé les champs ouverts non récoltés. Bien des précautions étaient pourtant prises. Dans les trois jours précédant l'établissement du camp, on établissait un procès-verbal de reconnaissance du terrain pour l'état des récoltes à faire ou restant à faire et le montant des indemnités à payer dans le délai de deux mois. Dans les limites du camp et les champs proches, les récoltes non faites n'étaient sacrifiées qu'en cas de nécessité absolue. On garantissait un prix limite maximum selon le type de récolte attendue, depuis le bled froment "bon à faucher" jusqu'à la vaine pâture; il fallait aussi tenir compte de l'éventuel retard dans les semences. Les frais d'expertise et d'arpentage étaient pris sur la somme donnée par Compiègne. Le passage des troupeaux était gêné; ils devaient emprunter la route des Bordages, empiétant sur la lisière du massif, au grand dam de l'Inspection des Eaux et Forêts.

Le ravitaillement

Que réclame le soldat, en dehors d'un abri? Le pain de munition quotidien (650 à 750 gr de pain à la farine blutée à 10 ou 12 %) et le pain pour tremper la soupe (250 gr), la viande (servie en bouillons gras), le vin, le tabac. Quant aux chevaux, il leur faut du foin. Naturellement pour tous, de l'eau, potable de préférence. Toutes ces denrées sont en grande partie fournies, lors des camps, par des Compiègnois ou leurs voisins. Le tabac consommé provient en grande partie du bureau situé dans le camp. Chaque soldat a droit à un demi litre de vin tous les deux jours : offert moitié par le gouvernement et moitié par les princes. Cela ne semble pas suffisant pour beaucoup d'assoifés. L'armée fournissait du vin aux troupes particulièrement en juillet, août et septembre, par mesure d'hygiène, mais en obtenant des municipalités la dispense des taxes d'octroi. Avant la circulaire du 15 juin 1850, les communes devaient fournir du pain au prix des mercuriales dans les gîtes d'étape.

Avant chaque camp, est apposée une affiche dont le libellé ne varie guère. Voici celle du camp de 1841 :

AVIS

"Le maire de la ville, considérant qu'un camp de 25.000 hommes sera réuni sur le territoire de cette ville et des communes voisines, vers la fin du mois, que les grandes manoeuvres auront en outre pour résultat d'y attirer un grand nombre d'étrangers, croit devoir engager MM les

(28) Le montant des dommages causés dans l'assiette du camp, fut estimé selon de Grave, à 30.976 F 80 pour 14.133 hommes. La ville versa 1.000F par millier d'hommes campés sur son territoire, soit 14.133F, et le ministère de la Guerre 16.843F. Cf. la lithographie de Delannois, Bibliothèque de Compiègne, montrant le duc d'Orléans au *Grrrand combat des navets de Compiègne*.

cultivateurs, fermiers, jardiniers, ainsi que les marchands de denrées à contribuer aux approvisionnements de cette ville. Ils peuvent compter sur un débit certain de leurs marchandises et sur la protection de l'autorité pour leur commerce". Le maire de Compiègne: Poullietier d'Autreval. (Compiègne, Jules Escuyer, rue des Minimes, 7).

On devait faire appel à des fournisseurs de villes proches mais parfois relativement éloignées, ainsi en 1836, selon l'Avis envoyé à toutes les communes voisines : Lassigny, Bresle, Creil, Roye, Péronne, Montdidier, Amiens, Vic, Cuvilly, Villers-Cotterêts, Crépy, Nanteuil, Guiscard, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Senlis, Meaux, Laon, Soissons,... Les marchands fournissant les troupes devaient s'adresser, pour l'entrée du camp, aux lieutenants généraux commandant les divisions.

En 1841, *Le Progrès de l'Oise*, du 11 octobre, signale une affluence immense d'étrangers. Auberges et maisons particulières sont envahies à tous les étages. "Si tout le monde a pu vivre, tout le monde n'a pas trouvé un lit". Huit militaires furent mis à la disposition des boulangeries de la ville²⁹. Selon Léré (1834) : du pain blanc à tremper dans la soupe fut fourni par les boulangers locaux. Le marché du pain de soupe était disputé, Candelot en eut un temps le monopole mais le perdit à partir du 12 septembre 1847 ; le prix en fut désormais librement débattu avec les boulangers de Compiègne. On gagnait aussi sur la table plus luxueuse des officiers : ainsi le pâtissier Joseph Emart fournit à deux ou trois reprises des pâtés de gibier au général de Maigret qui logeait soit à Compiègne soit à Baugy (chez le comte de Tocqueville, le père d'Alexis) ; nommé à Alger ce général fit venir un semblable pâté de Compiègne³⁰.

En 1833, dans une Pétition, des bouchers de Compiègne³¹, au nombre de 17, proclament leur "...espérance de servir les troupes du camp malgré une arrivée d'étrangers qui risquent d'enlever le bénéfice promis pour leurs fournitures". On procédait à l'adjudication de la viande de boucherie dans la salle de l'hôtel de ville. La Place s'intéressait aux mercuriales et demandait à la mairie quels étaient les prix constants sur le marché de Compiègne : pour la viande de boucherie et le vin "bon ordinaire". Le 20 août 1834, les bouchers et boulangers, accusés de fraude, firent l'objet d'un Rappel du commissaire de police : on aurait relevé une falsification des poids et les troupes se plaignaient. Certains bouchers avaient livré des vaches vieilles et d'une maigreur excessive, donnant ainsi un très mauvais bouillon, dépourvu de graisse et privant le soldat de sa portion ; le maire dut intervenir. On tuait jour et nuit à la

(29) Liste, cf. Arch. comm. 2H12.

(30) Arthur BAZIN, *L'alimentation à Compiègne. Les pâtisseries. Les bouchers* (avec E. MAUPRIVEZ), Compiègne, 1897, 119 p., p. 37-38.

(31) Liste, cf. Arch. comm. 2H12.

Tuerie³², les voisins étaient incommodés par les immondices qui s'accumulaient au barrage : on réclamait que les bouchers paient le nettoyage. Pendant une quinzaine de septembre, au camp de 1834, entrèrent Porte du Pont Neuf : 159 veaux, 64 boeufs, 260 vaches, 166 moutons, 220 porcs.

Les marchands de vin et d'eau de vie étaient mécontents du receveur des contributions indirectes qui les gênaient. En 1837, le duc d'Orléans refusa le passage du pont aux militaires ; il était demandé par les débitants de boisson du Petit Margny.

Bien des entrepreneurs bénéficièrent de ces camps. Grâce à une prise d'eau sur l'Oise, Paupaille fournit l'eau aux sept mille hommes cantonnés sur le plateau de Margny (1834). En 1836, il fallut creuser six puits, munis de filtres, dans la plaine de Saint-Accroupy³³, à frais communs entre la ville et l'administration de la Guerre. Méresse (le père du futur membre fondateur de la Société historique) s'en chargea et le pompier Perrint se chargea des pompes et rallonges.

On soumissionna pour le bois de chauffage : bois de chêne de la forêt, et pour l'éclairage : chandelles et huile. Cabel eut le marché des réverbères, l'éclairage étant beaucoup plus étendu lors des camps ; Gustave Gost, celui de la vidange (1837) ; Ouarnier obtint, en février 1838, une convention pour ses bateaux-lavoirs³⁴ ; Moreau et Langlet construisirent des hangars (1847).

La fourniture de foin fut particulièrement importante et nécessita des accommodements avec les consignes de sécurité. Ainsi, en 1836, le magasin à fourrage Jourdain, au Petit Margny, fut autorisé à disposer de meules dans sa cour ; on permit la couverture en chaume des baraques dont la toiture laissait autrement passer l'eau, ce qui était néfaste à la santé des chevaux. Le 14 septembre de la même année, trois experts furent désignés pour la vérification des fourrages. On procédait tous les trois jours à l'enlèvement des fumiers provenant des chevaux du camp et abandonnés à la ville : l'entreprise fut adjugée à D'Urclé (?). En 1847, divers commerçants de Compiègne ouvrirent une souscription³⁵

(32) Installée à l'entrée de l'Ancien Pont depuis 1659, avec une annexe de la Boucherie, alors située entre la place du Change et la rue des Boucheries. Cette Tuerie fut remplacée, en 1850, par l'Abattoir qui, pendant plus d'un siècle, s'établit rue du Port à Bateaux.

(33) La rue Saint-Accroupy est devenue rue Carnot.

(34) Possibilité d'un bateau supplémentaire sur la rive des camps ou de garnir cette rive de tréteaux.

(35) Liste, cf. Arch. comm. ZH 27: Vuillemot et Morlière, les fameux maîtres d'hôtel de la Cloche et de la Bouteille, souscrivirent pour 500 F ; Choron, maître d'hôtel au Soleil d'Or pour 200 F, ainsi que le boucher Mauprivez ; Chapu, limonadier et Ponge, limonadier, chacun pour 100 F ; Fournier, hôtel de la Couronne, pour 100 F ; Félix Ancel, brasseur, pour 100 F ; avec bien d'autres commerçants et artisans. Moreau souscrit pour 500 F, mais "sous condition d'entreprise". rue de Paris, rue Saint-Lazare, à Saint-Germain, au Petit Margny (dont: Motel: 30 chevaux), mais aussi dans le centre.

afin de loger le plus de chevaux possibles à l'intérieur de la ville, en construisant des baraquements en planches. On logea ainsi quatre à cinq cents chevaux en ville ; non seulement dans les écuries particulières³⁶ mais aussi en construisant des hangars sur l'esplanade devant le quartier d'Orléans et dans la Cour Saint-Corneille. Avant la Révolution, Compiègne était riche en écuries princières et ministérielles, plusieurs avaient disparu.

Ainsi les camps de Compiègne, sous Louis-Philippe, non seulement renouèrent une longue tradition mais encore relancèrent la prospérité d'un artisanat et d'un commerce qui vivotaient. La présence de la garnison, mais surtout les camps, pallient une économie routinière et encore immergée dans le monde rural³⁷. Les séjours d'une cour réduite et en rien comparable avec celle qui se déplaçait sous Louis XV, ne suffisaient plus. Compiègne a en partie vécu, sous Louis-Philippe, d'une sorte d'industrie militaire qui fonctionnait par à coups, tout en ayant un effet d'entraînement plus constant. A partir du second Empire, la ville prospéra avec une économie résidentielle, durement touchée par les guerres de 1914 et de 1939. C'est seulement depuis 1953-56 que l'industrie y pénètre, suivie, à partir de 1972, d'un technopôle universitaire. L'armée a gardé sa place à Compiègne, si elle semble bien amoindrie en quantité depuis ces dernières années (venant de perdre le 51e R.T. et le 25e R.G.A.). A côté de la Direction centrale du Service national et du 5e R.H.C.M. basé à Margny, l'École d'état-major maintient une tradition consubstantielle à notre cité.

Sources:

Archives communales: Délibérations du Conseil municipal; 2 H 12 "Camps de Compiègne, 1833-1841"; Z H 24 et ZH 27 "Casernement de 1821 à 1850, pendant et en dehors des camps".

Archives de la Bibliothèque Saint-Corneille: Vdc 197.10, "Jean Antoine Léré, Les camps de 1834 et 1836".

L'Écho de l'Oise, camp de 1841 (pour le camp de 1847, la collection de Compiègne manque et celle du dépôt de Versailles est incomplète).

Le Progrès de l'Oise, camps de 1841 et 1847.

(36) Plusieurs sont situées place de l'Hôpital (dont: Lefèvre: 40 chevaux), mais aussi

(37) Napoléon III allait préférer le camp fixe dit de Châlons. En juillet 1874, un camp fut projeté à Compiègne, une dizaine de milliers d'hommes sur le plateau de Margny, éventuellement davantage avec la plaine de Choisy. L'extension récente de la culture des betteraves aurait augmenté le prix des dédommagements et, à la suite d'une réunion des maires intéressés, on y renonça. En septembre suivant, le camp se tint aux alentours de Péronne, sans doute avec de moindres exigences. Le 13e Dragons, en garnison à Compiègne, y participa.

Bibliographie:

Bulletin de la Société historique de Compiègne = B.S.H.C.

ANTONETTI (Guy), *Louis-Philippe*, Paris, 1994.

JUZANCOURT (Georges de), *Les camps de Compiègne*, B.S.H.C., t. 5e, 1882, p.5-97.

SREDNIAWA (Janine) in "Compiègne sous la Monarchie de Juillet", *Études de la région parisienne*, t. 25 à 36 passim, 1970-1972.

THUREAU-DANGIN (Paul), *Histoire de la monarchie de juillet*, 3 vol. Paris, 1884-1892.

*

* *

DÉBAT**François Callais :**

Françoise Maison : Vous avez parlé des tentes des camps de Compiègne dont certaines dataient du camp de Boulogne. Ces tentes de Compiègne du temps de Louis-Philippe existent toujours et sont conservées au Mobilier national à Paris. L'une de ces tentes du temps de Napoléon Ier fut même remontée pour la dernière exposition consacrée à cet empereur; elle avait servi aux camps de Compiègne sous Louis-Philippe.

La reine Marie-Amélie en quittant Compiègne laissait toujours de l'argent à distribuer, notamment à l'hôpital. Certaines années on distribuait la récolte de fleurs d'oranger. L'apothicaire Léré achetait parfois cette récolte (cette vente aux apothicaires se poursuivait jusque sous le second Empire). La reine préférait l'attribuer à l'hôpital.

Le poste de garde des écuries du château fut parfois transformé en tripot, on y vendait du vin. Le régisseur dut intervenir.

On retrouve parfois les mêmes titres de spectacles de théâtre aussi bien au château qu'à la ville. Ces spectacles étaient-ils donnés en même temps en ces deux endroits? ou les troupes revenaient-elles?

Le duc d'Orléans autorisait les visites du château et du parc pendant les camps, mais seulement en son absence.

André Corvisier : Les camps pouvaient parfois nuire aux cultures et les cultivateurs ne se faisaient alors pas faute de réclamer des dédommagements mais ils pouvaient aussi les stimuler. Ce fut le cas notamment avec un sous-produit de ces camps, provenant de la cavalerie, il s'agit du fumier. Ainsi le fumier joua un rôle important dans l'amélioration de la Champagne pouilleuse, lors des camps de Châlons sur Marne. Avez vous retrouvé des allusions à ce rôle du fumier qui fut considérable?

François Callais : Oui, on fait ainsi allusion au fumier abandonné aux logeurs; si ceux-ci offrent le vivre et le couvert mais aussi l'accès aux points d'eau. C'est en somme une récompense pour les bons logeurs. Il y avait de nombreuses écuries privées à Compiègne et aussi des charretiers, tous firent de bonnes affaires.

Madame Lanchy : Vous avez parlé d'une certaine opposition du clergé à Louis-Philippe. A partir des archives du comte de Paris on connaît mieux l'opposition de monseigneur Feutrier, évêque de Beauvais, dont on déplore les prêches excessifs. Lors du mariage du roi des Belges, Léopold Ier, avec la princesse Louise, fille de Louis-Philippe (le choix entre Louise et Marie fut d'ailleurs particulièrement tardif), monsieur de Beauvais refusa de procéder à la cérémonie puisque la princesse épousait un luthérien. La reine Marie-Amélie se plaignit dans une lettre au pape, Grégoire XVI, et il fallut faire appel à monseigneur Gaillard, évêque de Meaux, qui craignit d'ailleurs des représailles de son confrère.
